



Droit a l'image dans l'entreprise

Par **pascal76_old**, le **01/11/2007** à **00:44**

bonsoir,
je travail dans une societe de transport ou nous somme filmer au depot
combien de temps l'entreprise peut conserver les archive de c'est video
quel droit juridique l'entreprise peut avoir sur c'est enregistrement
merci bien
dsl si j'ai mal formuler ou trompe de forum

Par **Jurigaby**, le **01/11/2007** à **19:23**

Bonjour.

S'agissant de la durée, j'avoue que je ne sais pas trop..

A mon avis, c'est pas vraiment limiter dans le temps.

Pour le reste, l'entreprise n'a pas le droit d'exploiter votre image sauf accord écrit de votre part.

Par **Pierre**, le **06/11/2007** à **08:26**

Bonjour,

Vous pouvez essayer de contacter la CNIL (commission nationale informatique et libertés)

pour avoir plus d'information.

Mais je ne vois pas pourquoi l'entreprise serait contrainte de ne pas garder des archives des vidéos, au cas où il y aurait un problème. Elle peut se servir de ces images uniquement dans le cadre d'un procès (en droit du travail ou en droit pénal) à titre de preuve.

Par **pascal76_old**, le **08/11/2007** à **01:17**

merci de vos avis

si j'ai bien compris les vidéos pourrait être utilisées comme preuve en cas de problème

je me rencarde au pres de la cnil la dessus

merci a tous